

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-31 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015  
~~~~~

**TARIFS DES SERVICES DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu que l'agence économique du Pays Cœur d'Hérault propose aux usagers du territoire (membre de la pépinière d'entreprises, entreprises, porteurs de projet, partenaires, ...) un centre d'affaires et un lieu d'accueil.

Considérant qu'il convient de réviser la grille tarifaire des services.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ De voter les tarifs du Centre d'Affaires concernant l'ensemble des bureaux grands et petits destinés aux entreprises accompagnées en pépinière
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment les conventions correspondantes.

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET